

ÉDITION SPÉCIALE
JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES
Volume 5, numéro 14 >>> 2 décembre 2011

L'Office vous informe qu'en raison de la grande quantité de documents téléchargeables qu'il diffuse sur son site Web et du temps nécessaire à leur transfert en fichiers accessibles, la version rtf ou pdf ordinaire des documents sera déposée en attendant que la transformation soit complétée. Cela inclut le cyberbulletin *Express-O*.

Toutefois, en vertu de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, l'Office fournira à toute personne qui en fera la demande le document dans un média adapté à ses besoins.

Comme les hyperliens du présent document ne sont pas reconnus par les logiciels de revue d'écran, vous trouverez à la fin du document une liste des adresses Web auxquelles ils réfèrent.

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- [Un Québec plus inclusif : c'est à nous tous d'y voir!](#)

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

- [Le 3 décembre : journée mondiale de festivité et de réflexion depuis 1992](#)
- [Un milliard de personnes handicapées dans le monde](#)
- [Qu'en est-il au Québec?](#)
- [Une convention qui marquera l'histoire](#)
- [Le Canada rendra compte de la mise en œuvre de la Convention](#)

RÉALISATION DIGNE DE MENTION

- [Une approche inclusive du transport... au Brésil](#)

DES NOUVELLES DE L'OFFICE

- [L'Office lance son nouveau *Guide des programmes d'aide*](#)

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Un Québec plus inclusif : c'est à nous tous d'y voir!



M. Martin Trépanier

En 1976, [l'Assemblée générale des Nations unies](#) proclamait 1981 [Année internationale des personnes handicapées](#), en invitant les instances régionales, nationales et internationales à produire un plan d'action visant l'égalisation des chances, la réadaptation et la prévention des incapacités. L'année 2011 marque donc le 30^e anniversaire de ce fait historique, qui venait réclamer le droit des personnes handicapées à participer à part entière à la vie et au développement de la société dans laquelle elles vivent, à bénéficier de conditions de vie semblables à celles des autres citoyens et à profiter, à part égale, des progrès liés au développement socio-économique.



M^{me} Céline Giroux

L'un des principaux enseignements de cette année internationale a été que l'image des personnes handicapées dépend en grande partie des comportements sociaux qui, à l'époque, s'avéraient un obstacle de taille à la réalisation de l'objectif que constituait la pleine participation et l'égalité des personnes handicapées dans la société.



Au cours du dernier tiers du 20^e siècle et encore depuis le début du 21^e, le Québec s'est donné des instruments de premier plan pour favoriser ce changement des mentalités et accroître la participation sociale des personnes handicapées, car, il faut bien l'admettre, il reste encore du travail à faire aujourd'hui au plan des comportements sociaux. Parmi ces instruments, pensons, entre autres, à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, adoptée en 1978, qui, notamment, créait l'Office, à la politique d'ensemble À part... égale de 1984, à l'entrée en vigueur, en décembre 2004, de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) que nous connaissons aujourd'hui et, plus récemment, à la politique À *part entière* et à son plan global de mise en œuvre.

Le Québec a fait preuve d'ouverture et de dynamisme en cherchant à se donner les moyens de ses ambitions. Malgré les indéniables avancées, le défi d'une société de plus en plus inclusive reste entier. Les environnements changent, certes, mais tout n'est pas encore accompli. Dans le contexte politique et économique actuel, toute société résolument tournée vers l'avenir doit faire des choix et prendre des décisions éclairées. Faire en sorte d'inclure le plus grand nombre possible de personnes handicapées dans la population active en est une. Avec l'adoption de la politique À *part entière* par son Conseil des ministres, le gouvernement actuel a démontré sa volonté de permettre aux personnes handicapées qui le désirent d'investir l'espace public.

La politique vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées, et nous attendons beaucoup de cet outil de développement social, mais la politique ne peut tout régler à elle seule. Nous avons tous et toutes une certaine responsabilité à cet égard. Que nos actions soient du domaine politique, social, et même individuel, nous pouvons et devons les mettre en commun pour favoriser une participation sociale accrue des personnes handicapées. Nous sommes individuellement et collectivement les acteurs garants du degré d'avancement de la société dans le sens de nos aspirations.

Sur ce chemin d'accomplissement, nous avons le choix de nous regarder les uns les autres ou de tous regarder dans la même direction. À l'Office, nous choisissons de regarder vers l'avant, avec l'espoir que chacun fasse de même. Le désir d'abattre les préjugés et de promouvoir une société plus inclusive est commun; l'effort ne doit-il pas l'être également?

En mars prochain, le Canada devrait déposer son premier rapport sur l'application de la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#), qu'il a ratifiée en mars 2010, pour ensuite produire des rapports complémentaires aux quatre ans. L'Organisation des Nations unies, nous le rappelons, invite également le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées à soumettre des rapports, ce qui constitue pour les personnes handicapées et les associations qui les représentent une autre opportunité de participer activement à l'effort collectif.

En conclusion, nous insistons sur l'importance d'utiliser toutes les tribunes disponibles et tous les moyens de diffusion à notre disposition pour favoriser l'atteinte de notre objectif. Et quel meilleur moment pour renforcer notre mobilisation que cette Journée internationale des personnes handicapées, sous le thème « Ensemble, pour un monde meilleur pour tous : inclure les personnes handicapées dans le développement »...

Bonne Journée internationale!

Martin Trépanier,
Président du conseil d'administration

Céline Giroux,
Directrice générale

[Retour au sommaire](#)

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le 3 décembre : journée mondiale de festivité et de réflexion depuis 1992

En 1992, à la fin de la Décennie des Nations unies pour les personnes handicapées (1983-1992), l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) a proclamé le 3 décembre Journée internationale des personnes handicapées. Au cours de cette Décennie, des mesures avaient été prises pour sensibiliser les populations et permettre aux personnes handicapées de bénéficier des mêmes chances que les personnes sans incapacité. Par la suite, l'Assemblée a demandé aux États Membres de l'ONU de mettre l'accent sur la célébration de cette journée afin de renforcer la participation sociale des personnes handicapées.

La célébration de cette journée offre la possibilité de faire participer toutes les communautés intéressées (gouvernementales, non gouvernementales et du secteur privé) et de réfléchir à des mesures incitatives et innovantes pour une meilleure application des normes et règles internationales

relatives aux personnes en situation de handicap (Convention relative aux droits des personnes handicapées, Déclaration universelle des droits de l'homme, etc.).

Cette année, c'est sous le thème général « Ensemble, pour un monde meilleur pour tous : inclure les personnes handicapées dans le développement » que se déroulera la Journée. L'ONU invite les gens et les organisations à mettre sur pied des activités mettant à l'honneur la participation des personnes handicapées à la vie sociale et au développement.



Prestation de membres du groupe européen End Exclusion.

À titre d'exemple, de l'autre côté de l'Atlantique, à Vienne, Prague, Bratislava et Amsterdam, des gens de l'organisation [End Exclusion](#),

qui ont une incapacité ou non, feront une brève prestation dans un endroit public. Cet événement mettra en lumière le potentiel des personnes handicapées et l'importance de leur participation à la société.

[Retour au sommaire](#)

Un milliard de personnes handicapées dans le monde

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale ont publié le 9 juin dernier le premier [Rapport mondial sur le handicap](#), révélant ainsi de nouvelles estimations mondiales selon lesquelles plus d'un milliard de personnes dans le monde auraient une incapacité.

Le nombre de personnes handicapées est à la hausse, ce qui s'explique par le vieillissement des populations et l'augmentation mondiale des problèmes de santé chroniques (diabète, maladie cardiovasculaire, trouble grave de santé mentale, etc.).

L'étude de l'OMS et de la Banque mondiale révèle une plus forte prévalence dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé. On constate également un taux d'incapacité



plus élevé chez les femmes, les personnes âgées, les gens à faible revenu et les minorités ethniques.

Le Rapport souligne que peu de pays ont mis en place des mécanismes adéquats pour répondre aux besoins des personnes qui ont des incapacités. Les obstacles auxquels celles-ci font face vont de l'exclusion et de la discrimination au manque de services de santé et de réadaptation, en passant par un manque d'accès aux moyens de transport, aux bâtiments et aux technologies de l'information et de la communication.



À titre d'exemple, pour une personne handicapée, la probabilité de se voir refuser les soins de santé dont elle a besoin est beaucoup plus élevée que pour les personnes qui n'ont pas d'incapacité. Les enfants handicapés sont moins susceptibles d'aller à l'école et ont moins de chances de rester scolarisés que les enfants sans incapacité. On observe également un écart important entre le taux d'emploi des personnes en situation de handicap et celui des personnes sans incapacité.

À cause de ces obstacles, les personnes handicapées sont en moins bonne santé, réussissent moins bien leurs études, ont moins de possibilités d'emploi et connaissent des taux de pauvreté plus élevés que les personnes sans incapacité.

Ainsi, le Rapport recommande aux gouvernements et aux partenaires du développement de donner accès à tous les services de base aux personnes qui vivent des situations de handicap, d'investir dans des programmes et des services spécifiques pour les personnes qui en ont besoin et d'adopter une stratégie et un plan d'action nationaux pour favoriser leur participation sociale. En outre, les gouvernements devraient s'efforcer de mieux faire comprendre ce que sont les situations de handicap et de soutenir davantage la recherche et la formation dans ce domaine. Il est important également que les personnes handicapées soient consultées et associées à la conception et à la mise en œuvre de ces efforts.

[Retour au sommaire](#)

Qu'en est-il au Québec?

La politique [À part entière](#) relève bon nombre des éléments inscrits au *Rapport mondial sur le handicap*. Au Québec aussi, il existe un écart significatif entre le taux d'emploi des personnes handicapées et des autres citoyens, les environnements ne sont pas toujours adaptés aux différentes incapacités, ce qui peut rendre difficile l'accès à certains services, etc.

Le Québec répond déjà, de différentes façons, aux recommandations de l'OMS et de la Banque mondiale. La participation sociale des personnes handicapées est soutenue par une [loi](#), des politiques et des stratégies. Conformément aux recommandations des auteurs du Rapport, les personnes qui vivent des situations de handicap ont été consultées et ont participé, notamment à l'élaboration de la politique *À part entière*.

Les choix législatifs des dernières années, tout comme cette politique, se comparent avantageusement à ceux d'autres pays et juridictions en raison de leur caractère innovateur ou de leur potentiel d'impact positif à court et moyen termes sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

À titre d'exemples, que ce soit dans le cadre du [plan global de mise en œuvre de la politique À part entière](#) ou par le biais des plans d'action annuels des ministères, organismes et municipalités, plusieurs ministères et organismes travaillent à favoriser l'emploi des personnes handicapées, à améliorer l'accès aux services courants, à contrer les préjugés et la discrimination, etc. C'est aussi le cas des municipalités qui, pour leur part, mettent en place annuellement des moyens de réduire les obstacles dans les transports, l'accès aux bâtiments, les communications, etc.

Tous les outils nécessaires sont donc en place au Québec afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Maintenant, à nous tous de mettre la main à la pâte!

[Retour au sommaire](#)

Une convention qui marquera l'histoire

Le premier grand traité du XXI^e siècle en matière de droits de l'homme, la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#), a été adopté le 13 décembre 2006 au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU) et a été ouvert à la signature le 30 mars 2007.

Ce même jour, 82 pays l'ont signé, 44 d'entre eux ont également signé le protocole facultatif et un pays a [ratifié](#) la Convention. Ce nombre de signataires d'une convention de l'ONU au premier jour est le plus élevé de l'histoire.

Le texte de la Convention a été négocié au sein d'un comité spécial formé de délégués des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des instituts nationaux de droits de l'homme et des organismes internationaux. C'était la première fois que les ONG participaient activement à la formulation d'un traité sur les droits de l'homme et c'est la première convention des droits de l'homme à être ouverte à la signature des organisations d'intégration régionale (organisations constituées de pays d'une région donnée, [voir article 44 de la Convention](#)). Lors du lancement de ce traité, monsieur Claude Heller, le représentant permanent du Mexique auprès de l'ONU, a souligné le rôle crucial que la [société civile](#) a joué dans l'élaboration et l'adoption de cette convention qui est entrée en vigueur dans un délai record. « C'est le résultat d'un partenariat historique entre les gouvernements et la société civile », a-t-il estimé.

La Convention réaffirme que toutes les personnes qui vivent des situations de handicap doivent bénéficier de tous les droits et libertés fondamentaux. Elle précise la façon dont ces droits s'appliquent aux personnes handicapées et désigne les domaines où des adaptations permettraient à ces personnes d'exercer effectivement leurs droits.

Sa mise en œuvre est suivie par le Comité des droits des personnes handicapées, lequel comprend dix-huit experts. De plus, chaque pays signataire doit rendre compte régulièrement de ses progrès concernant la mise en œuvre de la Convention sur son territoire (voir article « [Le Canada rendra compte de la mise en œuvre de la Convention](#) »).

À ce jour, 153 pays ont signé cette convention et 106, l'ont ratifiée. À titre d'aperçu, tous les pays du G8 (huit des plus grandes puissances économiques mondiales) ont signé la



Drapeaux de différents pays devant le siège social de l'ONU, à New York.

Convention, mais trois d'entre eux ne l'ont pas ratifiée : les États-Unis, le Japon et la Russie. La Convention n'est donc pas en vigueur dans ces trois pays. Il est à noter toutefois que le



Le professeur
Stephen Hawking

Japon a récemment établi un projet de loi dans le but de modifier sa loi fondamentale relative aux personnes handicapées afin de favoriser la participation de celles-ci à la vie en société. Soumis à la Diète (parlement japonais) en avril dernier, ce projet devrait faire progresser le cadre législatif en vue de la ratification de la Convention.

« J'espère que ce siècle marquera un tournant dans la participation des personnes handicapées à la vie de leur société », conclut le célèbre professeur Stephen Hawking, lors du lancement du Rapport mondial sur le handicap. Ce rapport devrait appuyer les pays dans la mise en œuvre de cette convention (voir article « [Un milliard de personnes handicapées dans le monde](#) »).

[Retour au sommaire](#)

Le Canada rendra compte de la mise en œuvre de la Convention

Il y a bientôt deux ans que le Canada a [ratifié](#) la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En effet, celui-ci avait ratifié ce traité de l'Organisation des Nations unies (ONU) en mars 2010. Le temps est donc venu pour le Canada de préparer son rapport sur la mise en œuvre de cette convention. De fait, en son article 35, la Convention prévoit que chaque État Partie doit présenter à l'ONU un rapport détaillé sur les mesures qu'il a prises et sur les progrès accomplis, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention dans ce pays.

Ainsi, en mars 2012, le rapport du Canada devrait être déposé. Des rapports complémentaires seront ensuite produits au moins tous les quatre ans. Le mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées est également invité à soumettre des rapports à l'ONU.



Plusieurs pays ont déjà déposé leur premier rapport. C'est le cas notamment de l'Australie, de la Belgique, du Mexique et de la Suède. Leurs rapports sont disponibles sur le [site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme](#).

Express-O vous tiendra au courant du dépôt et du contenu du rapport du Canada.

[Retour au sommaire](#)

RÉALISATION DIGNE DE MENTION

Une approche inclusive du transport... au Brésil



En 1970, la ville de Curitiba, au Brésil, a complètement refait son système de transport en commun dans le but de le rendre tellement efficace que les besoins en transports privés deviendraient minimes. Ce nouveau système se voulait pleinement accessible aux personnes handicapées. C'est donc un design universel qui a été adopté.

Ainsi, toutes les stations, tous les arrêts d'autobus et tous les véhicules du réseau de transport express de cette ville de 1,75 million d'habitants sont accessibles. D'autres réseaux de transport peuvent s'y connecter, mais 80 % des voyageurs utilisent le réseau express.

Ce réseau est constitué entièrement d'autobus. Les passagers attendent l'autobus sur une plate-forme surélevée et y entrent grâce à une rampe qui comble l'espace entre la plate-forme et le véhicule. Tous les arrêts sont équipés d'une rampe ou d'une plate-forme élévatrice. De



plus, un service de « parataxi » offert à tous les utilisateurs leur permet de se rendre de la maison à la station.

Le système de transport en commun de Curitiba n'est pas parfait et n'est pas le plus moderne, mais il est un bon exemple d'un projet inclusif, où l'accessibilité universelle a été prise en compte dès le départ.



[Retour au sommaire](#)

DES NOUVELLES DE L'OFFICE

L'Office lance son nouveau *Guide des programmes d'aide*

L'Office profite de la Journée internationale des personnes handicapées pour lancer son nouveau [Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille](#). Ce guide, que l'on trouve notamment sur le site Web de l'Office, est le résultat d'une révision complète des *Mesures d'aide financière aux familles ayant un enfant handicapé*, publication produite en 2000 par le ministère de la Santé et des Services sociaux.



Ce document de référence vise à informer les personnes handicapées et leur famille sur les programmes d'aide qui leur sont offerts au chapitre de l'aide financière, des équipements et des fournitures.

De façon générale, l'information est présentée par domaines d'habitudes de vie, tels que les services éducatifs ou le transport. Chaque programme fait l'objet d'une fiche d'information décrivant les critères d'admissibilité, les aides offertes et la procédure pour y avoir accès. Toutes ces informations seront régulièrement mises à jour. N'hésitez pas à l'utiliser!

[Retour au sommaire](#)

LISTE DES HYPERLIENS

Assemblée générale des Nations unies : <http://www.un.org/fr/ga/>

Année internationale des personnes handicapées :
<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=691>

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale :
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_20_1/E20_1.html#s25

Convention relative aux droits des personnes handicapées :
<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

End Exclusion : <http://www.endexclusion.eu/home>

Rapport mondial sur le handicap :
http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2011/disabilities_20110609/fr/index.html

Politique *À part entière* :
http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale :
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_20_1/E20_1.html

Plan global de mise en œuvre de la politique *À part entière* :
http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/TAB_PGMO_2009_08_25_final.pdf

Convention relative aux droits des personnes handicapées :
<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

Définition de « ratifié » : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ratification>

Voir article 44 de la Convention : <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1414>

Site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme :
<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/futuresessions.aspx>.

Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille :
http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Guide_des_Programmes_complet.pdf

Pour vous abonner : express-o@ophq.gouv.qc.ca